

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE  
Place du Marché  
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-03-02

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 17

Votants : 24

(dont 7 pouvoirs)

**Objet : Travaux Pôle sportif - tranche 3- Restructuration de l'Espace Albert MAURICE - Avenants**

- **L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 13 mars à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 6 mars 2025

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick WITHERS est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

**Présents :**

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, CAKIR-LOUSSE Corinne, GLEIZES Jérôme, DALBEPierre Michael, RATTON Maryline.

**Absents excusés :**

FLAMENT Julien, pouvoir donné à WITHERS Patrick  
AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à TOINET Guy  
PAÏSSE Mathieu, pouvoir donné à RATTON Maryline  
THEVENON Pierrick, pouvoir donné à VAUX Marie-Aimée  
VENET Denis, pouvoir donné à ODIN Catherine  
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel  
VERICEL Pauline, pouvoir donné à DALBEPierre Michael

**Absents :**

LAPLACE Sébastien  
ROY Jean Sébastien

Eric MICHELOT explique qu'à ce jour, dans le cadre de l'opération de restructuration de l'Espace Albert Maurice - Tranche 3 du Pôle sportif, il est nécessaire d'établir les avenants concernant les lots suivants :

**Marché initial ROCHE - LOT 5 - CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE**

Montant initial HT : 452 994,78 € - Montant avenant n°1 : - 834,00 €

**Bilan Nouveau marché HT : 452 160,78€**

**Marché initial BLANC BARANGE - LOT 9 - MENUISERIE INTÉRIEURE**

Montant initial HT : 143 172,19 € - Montant avenant n°1 : - 29 998,10 €

**Bilan Nouveau marché HT : 113 174,09€**

**Marché initial AUBONNET & FILS - LOT 12 - SOLS SOUPLES**

Montant initial HT : 143 259,89 € - Montant avenant n°1 : + 2 297,65 €

**Bilan Nouveau marché HT : 145 557,54€**

Compte tenu de l'ensemble des avenants signés jusqu'à ce jour, le nouveau marché HT s'élève à 2 278 350,05€, de l'ordre de + 1,87%

**Le Conseil Municipal :**

*Après en avoir délibéré :*

**à l'unanimité, 24 voix pour et 0 contre**

- 1) **APPROUVE** au vu et conformément aux éléments présentés ci-dessus, les avenants suivants :
  - l'avenant n°1 à passer avec **ROCHE / Lot 5 Charpente couverture bardage** pour un montant de -834,00 € HT, portant le montant des travaux à 452 160,78€ HT
  - l'avenant n°1 à passer avec **BLANC BARANGE / Lot 9 Menuiserie intérieure** pour un montant de -29 998,10€ HT, portant le montant des travaux à 113 174,09 € HT
  - l'avenant n°1 à passer avec **AUBONNET & FILS / Lot 12 Sols souples** pour un montant de +2 297,65€ HT, portant le montant des travaux à 145 557,54 € HT
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces avenants
- 3) **DIT** que que les crédits sont prévus au budget
- 4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 5) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents



La/Le secrétaire de séance

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,